



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-393-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'ajuster les normes sur l'implantation des piscines résidentielles, des cours avant secondaires et des kiosques de vente de fruits et légumes](#) :

QUE le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à revoir les normes pour les terrains d'angles permettant ainsi d'implanter les clôtures, les piscines et les bâtiments complémentaires plus près des lignes latérales et arrière, ainsi que celles concernant les piscines résidentielles afin de permettre aux propriétaires de maximiser l'utilisation de leur terrain. Les dispositions concernant l'installation de kiosque seront revues afin de les autoriser uniquement si l'usage principal est la vente de fruits et de légumes;

QUE ce projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens pourront s'opposer par un vote aux articles 2, 3, 4, 5 et 6. Le règlement s'applique à l'ensemble de la municipalité;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures normales d'ouverture de bureau soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale »;

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 3 mars 2025 à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 7 février 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière